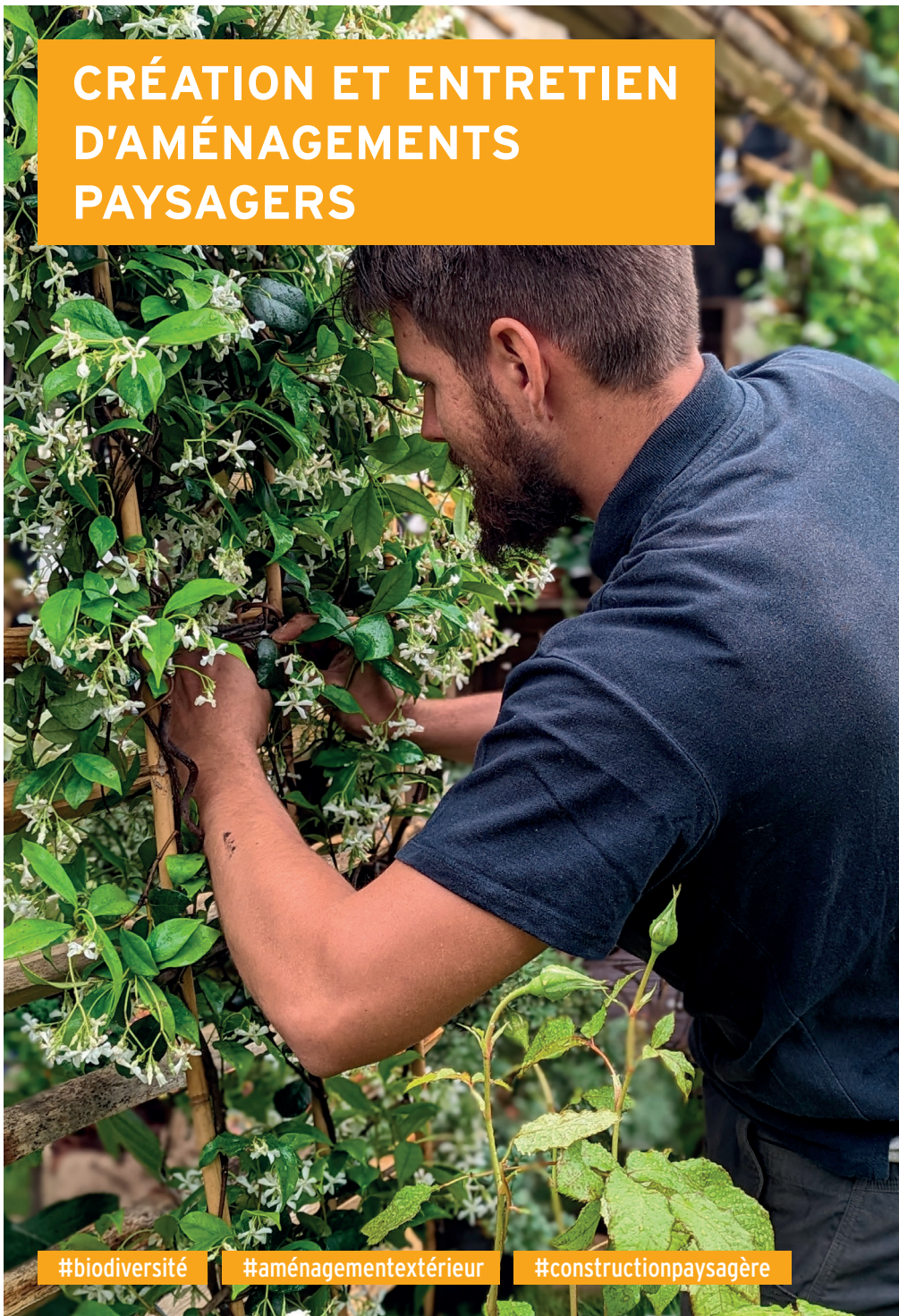


CRÉATION ET ENTRETIEN D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



#biodiversité

#aménagementextérieur

#constructionpaysagère



Le jardinier-paysagiste ou la jardinière-paysagiste peut être amené(e) à intervenir sur un travail de plantation comme de l'engazonnement, sur la fabrication d'une clôture ou d'une construction paysagère, sur la mise en œuvre d'un bassin ou d'un arrosage automatique ou encore sur l'élaboration d'un plan de gestion de jardin ou d'un plan d'aménagement.

Les qualités requises sont la patience, la créativité et le sens du détail.

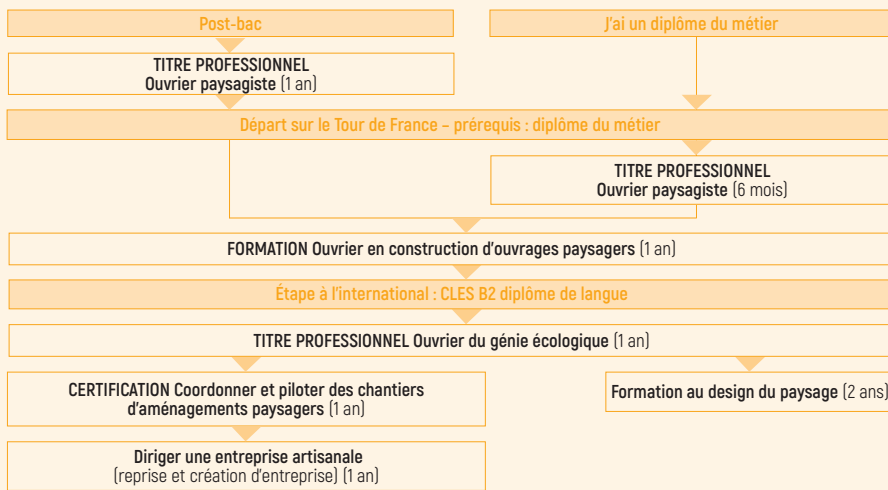
DÉBOUCHÉS

Ouvrier(ère) qualifié(e) – Concepteur(rice) du paysage –
 Chef(fe) jardinier (ère) – Chargé(e) d'affaires –
 Chef(fe) de chantier – Conducteur(rice) de travaux –
 Technico-commercial(e) – Chef(fe) d'entreprise...

RÉMUNÉRATION MENSUELLE (BRUTE)

2 000 € en début de carrière
 et à partir de 3 500 €
 pour un(e) chef(fe) d'entreprise.

PARCOURS DE FORMATION*



* Parcours susceptible d'évoluer.

INFOS

Renseignements et inscriptions dans la maison des Compagnons du Devoir la plus proche de chez vous ou sur notre site Internet.

